Demande à l’attention du Fonds de projet
pour le travail pastoral et diaconal de l’Église nationale catholique romaine du canton de Berne[[1]](#footnote-1)

### La demande, qui doit être intégralement remplie et soumise par voie électronique à :

Markus Stalder
Service Domaines pastoraux
Église nationale catholique romaine du canton de Berne
Zähringerstrasse 25, 3012 Berne

Tél. 031 533 54 45
markus.stalder@kathbern.ch

### Dates limite d’envoi : 31 janvier / 31 mai / 30 septembre

L’examen et le retour se font généralement lors de la séance suivant le mois de remise (par ex. dépôt en janvier, réponse en mai).

Demanderesse : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Unité pastorale)

Personne de contact, gestion de projet : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Nom, prénom)

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Fonction)

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Téléphone)

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (E-mail)

Soutien local : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Unité pastorale, centre)

Titre du projet : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Durée du projet : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Description du projet (résumé) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (2-3 phrases)

Contribution souhaitée : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (pour toute la durée du projet)

Données bancaires pour le versement : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*La demande est basée sur le modèle d’impact et donne un aperçu des objectifs poursuivis par le projet et des ressources et services nécessaires pour atteindre ces objectifs.*

*Si la demande est approuvée, la direction du projet soumet un rapport final ou, dans le cas d’un projet à plus long terme, un rapport intermédiaire (état d’avancement du projet). Les exigences en matière de rapport sont disponibles sur la page d’accueil de l’Église nationale.*

1ère étape : bases (situation initiale, objectifs)

Sur quelles bases repose le projet et quels en sont les objectifs ?

Quelle groupe cible doit être atteint ?

Quels sont les opportunités et les risques du projet ?

Comment le projet est-il ancré dans la région ?

2ème étape : ressources (éléments clés)

Quelles ressources sont disponibles pour la réalisation du projet ?
(personnelles, financières, infrastructurel)

Quels sont les besoins financiers[[2]](#footnote-2) ?
(joindre un budget)

Dans quelle mesure le projet est-il soutenu par d’autres acteurs locaux ?
(personnelles, financières, infrastructurel)

3ème étape : prestations, résultats, offres (produit)

Quels prestations, résultats et offres seront fournis au groupe cible ?

4ème étape : réaction du groupe cible (résultat)

Quels sont les changements souhaités et obtenus par le projet auprès du groupe cible ?
(par exemple sur le plan de la conscience et des compétences, de l'action ou de la situation de vie)

5ème étape : effets dans l’environnement plus vaste du groupe cible (impact)

Quels effets le projet aura-t-il sur l’environnement plus vaste du groupe cible ?
(par exemple sur le plan ecclésial, social, culturel ou politique)

1. Le fonds vise à financer des projets d’actions et de programmes pastoraux et diaconaux, pertinents pour la société ou l'Église dans le canton de Berne, ayant un rayonnement régional et cofinancés ou soutenus d’une autre manière par des acteurs locaux. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le financement de projet est limité à une durée de trois ans au maximum. Dans les cas justifiés, le soutien aux projets peut être prolongé pour deux nouvelles années au maximum après les trois ans. [↑](#footnote-ref-2)